

## CINÉMA

Le ministère de la Culture veut fixer le délai de commercialisation des films en DVD après leur sortie en salle à 4 mois « modulable par dérogation », contre 6 mois minimum actuellement.

## Le gouvernement veut ramener à 4 mois la sortie des films en DVD

Le bâton : les « pirates » risqueront la coupure de leur accès Internet. La carotte : les films de cinéma sortiront en DVD plus tôt pour les cinéphiles...

Le projet de loi création et Internet, qui doit être examiné à l'Assemblée nationale à partir de demain, promet d'être vif sur son volet « sanction » contre ceux qui téléchargent illégalement des films, de la musique ou des logiciels. Mais un autre débat pourrait surgir rapidement. Celui du raccourcissement du délai de commercialisation des films en DVD après leur sortie en salle.

Le gouvernement envisage en effet de passer par la voie législative pour imposer au cinéma français un délai de sortie de 4 mois, contre 6 à 18 mois actuellement. « Nous continuons de discuter avec les acteurs du cinéma pour trouver un accord interprofessionnel plutôt que de passer par la loi », tempère le rapporteur de la loi, Franck Riester.

Si ces discussions n'aboutissent pas avant le vote final du texte de loi, les 4 mois pourraient devenir la règle. Ce week-end, dans une interview accordée au « Journal du dimanche », la ministre de la Culture et de la Communication, Christine Al-

banel, a confirmé en effet vouloir réduire le délai à 4 mois, menaçant « d'agir par décret si elle [la concertation, NDLR] n'aboutit pas ».

### Assouplissement

La Rue de Valois prévoit néanmoins que la règle puisse être assouplie en fonction du succès ou non de l'œuvre. Pour les films ayant une exploitation en salle très courte, le DVD pourrait sortir au bout de trois mois par dérogation du Centre national

de la cinématographie (CNC). A l'inverse, pour les longs métrages qui auraient une carrière longue en salle, la sortie en DVD pourrait être repoussée à six mois.

Le ministère laisse plus de temps aux professionnels pour s'entendre sur le délai de sortie d'un film en vidéo à la demande (VoD), tout en posant des règles du jeu. En clair, si d'ici au 30 juin un accord interprofessionnel n'a pas été trouvé, le gouvernement proposera d'aligner le régime de

la VoD sur celui du DVD, en imposant un délai de quatre mois.

A la réserve près qu'un décret pourrait être attaqué devant Bruxelles. Les propositions du Centre national de la cinématographie, avancées fin décembre après une grande enquête auprès des professionnels, avaient déjà plaidé dans ce sens.

### Nouvelle chronologie

La définition de nouvelles règles du jeu pour le DVD et la VoD va entraîner une remise à plat de l'ensemble de la chronologie des médias, qui organise le calendrier de sortie des longs métrages sur chaque support (vidéo, télévision, etc.).

Dans ses propositions, le CNC avait suggéré de raccourcir de deux à trois mois le délai de diffusion des films récents sur les chaînes de télévision payante.

En clair, Canal+ et Orange pourraient diffuser les films de neuf à dix mois après leur sortie en salle, contre un an actuellement.

EMMANUEL PAQUETTE  
ET NATHALIE SILBERT

### Google ne sera pas réquisitionné pour pousser les offres légales

« Malentendu ». Le moteur de recherche Google commençait déjà à monter au créneau. Et le Web s'agitait de toute part. Le rapporteur du projet de loi création et Internet, le député Franck Riester, avait demandé dans la loi la mise au point « d'un système de référencement par les moteurs de recherche des offres légales d'œuvres et d'objets protégés par un droit d'auteur ou un droit voisin ». En clair, Google, Microsoft ou Yahoo! devaient mettre en avant les services de téléchargement légaux (FNAC, Virgin...) devant d'une requête d'un internaute.

« Il y a eu un malentendu, estime-t-on au ministère de la Culture. Il s'agit de créer un site Internet référençant toutes les offres légales. Il n'est donc aucunement question de modifier les algorithmes des moteurs de recherche. » Une mission a été confiée au CNC afin d'élaborer, d'ici au 30 juin 2009, une solution. Un amendement prévoit de repousser cette mission au 1<sup>er</sup> janvier 2010. « Nous voulons mettre en avant les offres légales sur Internet mais pas changer les modes de fonctionnement des moteurs de recherche », insiste Franck Riester.

## CINÉMA

La 11<sup>e</sup> édition du forum Cartoon Movie dédié aux films d'animation a sélectionné pour la première fois trois longs métrages 3D.

## Le film d'animation prend une nouvelle dimension avec la 3D

DE NOTRE CORRESPONDANTE  
À LYON.

Après dix années de présence à Potsdam, le cinéma d'animation avait rendez-vous la semaine dernière à Lyon, nouvelle ville d'attache du forum européen Cartoon Movie.

Depuis sa naissance, en 1999, cette manifestation, qui permet aux réalisateurs de rencontrer producteurs, distributeurs et investisseurs, a contribué à financer pour près de 1 milliard d'euros de projets.

Le genre séduit un public de plus en plus large et s'invite jusqu'au palmarès des Césars, comme « Valse avec Bachir », qui a décroché le prix du meilleur film étranger.

Et les Français sont particulièrement à la pointe : « Nous avons reçu plus de 80 projets. Et, parmi les 51 projets retenus cette année, 40 % étaient français. Les Allemands arrivent désormais en seconde position à égalité avec les Espagnols », atteste Marc Vandeweyer, directeur général de la société organisatrice de Cartoon Movie.

### Révolution du relief

Pour la première fois, trois projets de films d'animation en 3D ont été présentés à Cartoon Movie. La révolution du relief est la grande tendance du moment. Les studios Walt Disney vont numériser leurs productions des dernières années pour leur offrir la troisième dimension. Et la plupart des majors américaines ont annoncé que leurs prochains films d'animation longs-métrages seraient en relief.

À partir d'avril, on annonce la sortie d'un film 3D chaque semaine : « Monsters and Aliens », « Caroline »... la liste est longue. Ce saut technologique que représente le relief



Le genre du film d'animation – ici « Volt, star malgré lui », sorti le 4 février 2009 – séduit un public de plus en plus large et s'invite jusqu'au palmarès des Césars.

enthousiasme les spectateurs. Le premier film européen du genre, le film belge « Fly Me to the Moon » – actuellement diffusé à la Géode à Paris – fait un tabac.

Si les spectateurs doivent chausser des lunettes spéciales pour voir un film en relief, les salles doivent, pour leur part, se numériser pour passer à la 3D. Mais, pour l'heure, cette mutation technologique se fait encore lentement dans l'Hexagone.

Seules « 350 salles sont équipées sur 5.400 écrans actifs. C'est peu. Il est temps d'entrer dans une phase plus opérationnelle », reconnaît Véronique Cayla, directrice du Centre national de la cinématographie (CNC).

Pour accélérer la mutation, l'établissement public espère signer prochainement un protocole d'accord avec les distributeurs et les exploitants « afin de définir des règles du jeu acceptées de tous pour que toutes les salles qui le souhaitent puissent se numériser quels que soient leur taille et leur statut », sachant que

le parc de mono-écrans est important en France.

### La main à la poche

Tous les observateurs s'accordent à dire que la période de transition, où les deux types de copies cohabiteront, sera la plus délicate à financer pour les plus petits exploitants d'autant que personne ne sait combien de temps elle durera.

Contrairement à la télévision, il n'existe pas de « switch off ». D'où la nécessité que les producteurs mettent la main à la poche.

Autre fait nouveau de cette 11<sup>e</sup> édition, la participation de studios de développement de jeux vidéo, tel Quanticream, qui a présenté son jeu interactif « Heavy Rain ». « Il faut créer des synergies entre les deux métiers qui ont les mêmes logiciels, les mêmes graphismes », précise Marc Vandeweyer. Les films peuvent apporter une médiatisation aux jeux, lesquels peuvent générer des revenus supplémentaires aux premiers. »

MARIE-ANNICK DÉPAGNEUX

## TÉLÉGRAMMES

**RÉFORME AUDIOVISUELLE.** La loi sur la réforme audiovisuelle, qui modifie en profondeur le fonctionnement de l'audiovisuel public et supprime la publicité de ses antennes, a été promulguée par le président de la République et publiée samedi au Journal officiel.

**NRJ.** L'ancien dirigeant du groupe NRJ, Jean-Charles Mathey, licencié en 2005 pour « faute grave », a été débouté de sa demande d'indemnisation de 2,5 millions d'euros « pour révocation abusive » par la Cour d'appel de Paris, a indiqué hier la direction de NRJ Group. La Cour d'appel confirme ainsi la décision du tribunal de commerce de Paris, prononcée en mars 2008.

## EN BREF

### WPP espère maintenir sa marge opérationnelle cette année malgré la crise

Le groupe publicitaire britannique WPP, numéro deux mondial de la publicité, a enregistré une progression de 20,9 % de son revenu en 2008, à 7,48 milliards de livres. Elle s'explique par l'acquisition de son compatriote TNS Sofres, sa croissance organique (progression de l'activité à changes et périmètre constants) ayant atteint 2,7 %. Si le groupe présidé par Martin Sorrell a déclaré attendre une année « faible » en 2009, il espère néanmoins maintenir sa marge opérationnelle, qui a atteint 14,3 % l'année dernière. Le groupe a abandonné son objectif de faire croître sa marge de 0,5 point à 1 point par an. L'année dernière, son résultat net a reculé de 5,8 %, pour s'élever à 439,1 millions de livres. Ces résultats ont permis à l'action de s'inscrire en nette hausse vendredi dernier à la Bourse de Londres.

### José Manuel Lara prend les rênes d'Editis

Le PDG du groupe espagnol Planeta, José Manuel Lara, a été nommé président d'Editis, le deuxième groupe d'édition français (Laffont, Plon, Nathan, Pocket...), à la suite du conseil d'administration réuni le 6 mars. Il remplace à ce poste Christian Brégou, qui quitte Editis deux mois après son arrivée. Dans la foulée, le conseil d'administration a également nommé Alain Kouck vice-président et directeur général. « Cette décision, destinée à doter le conseil d'administration d'une plus grande souplesse dans la prise de décisions, contribue au renforcement de l'engagement exprimé par le groupe Planeta et témoigne du caractère stratégique et permanent de son engagement dans Editis », a déclaré José Manuel Lara, coupant ainsi court aux spéculations sur la vente de tout ou partie d'Editis, acquis en mai 2008 par Planeta.



Neuilly, le 5 Mars 2009,

Le Conseil de Surveillance de Gaumont réuni le 5 Mars 2009, sous la présidence de Nicolas Seydoux, a examiné les comptes annuels de l'année 2008 arrêtés par le Directoire.

### ■ CHIFFRES 2008

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe Gaumont au 31 décembre 2008 s'établit à 105 M€ contre 73 M€ en 2007. Cette augmentation s'explique par une meilleure performance des films nouveaux dans les salles (5,2 millions d'entrées en 2008 contre 4 millions en 2007), et des films du catalogue sur les télévisions et en vidéo. L'acquisition d'Alphanim fin 2007 a par ailleurs un impact positif de 10 M€ sur le chiffre d'affaires du groupe en 2008.

Le chiffre d'affaires d'EuroPalaces progresse de 41 M€ pour atteindre 467 M€, grâce à l'augmentation du nombre d'entrées en France où la fréquentation a progressé de 6 % et grâce à l'ouverture de nouveaux sites en France, en Suisse, en Hollande et

### ■ PERSPECTIVES 2009 - 2010

La sortie de huit films est déjà programmée pour 2009 et 2010. Six de ces films sont produits ou coproduits par Gaumont.

Quatre de langue française :

■ **OSS 117 - Rio ne répond plus** de Michel Hazanavicius, avec Jean Dujardin et Louise Monot, sortira le 15 avril ;

■ **Ferrata** d'Abel Ferry, avec Fanny Valette sortira le 8 juillet ;

■ **Diamants sur ordonnance** de Christophe Campos, avec Pio Marmai, Omar Sy et Fred Testot, sortira le 14 octobre ;

■ **Le dernier vol** de Karim Dridi, avec Marion Cotillard et Guillaume Canet, sortira en novembre.

Deux films de langue anglaise :

■ **Splice** de Vincenzo Natali, avec Adrian Brody, Sarah Polley et Delphine Chanéac, sortira en septembre 2009 ;

■ **Last night** de Massy Tadjedin, avec Keira Knightley, Eva Mendès, Guillaume

COMPTES CONSOLIDÉS		
Chiffres Significatifs (en M€)	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Chiffre d'Affaires	105,1	72,9
Résultat net part du Groupe	+ 2,1	- 7,1
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts	65,8	33,0
Capitaux propres	210,5	208,5
Endettement financier net	105,0	119,7

en Italie. Le résultat net consolidé s'établit à 35 M€, stable par rapport à 2007. La quote-part du résultat revenant à Gaumont s'élève à 12 M€.

Le résultat net de Gaumont passe ainsi d'une perte de 7 M€ au 31 décembre 2007 à un bénéfice de 2 M€ au 31 décembre 2008.

L'endettement financier net diminue de 15 M€, passant de 120 M€ au 31 décembre 2007 à 105 M€ au 31 décembre 2008.

Cette évolution est liée à un volume de productions moins important en fin d'année 2008 que l'année précédente, et au remboursement partiel de l'emprunt lié à l'acquisition d'Alphanim.

Canet et Sam Worthington, sortira en février 2010.

Gaumont a également acheté les droits de distribution de :

■ **Mary and Max**, film d'animation australien de Adam Elliot, dont la sortie est prévue en juin 2009 ;

■ **Le caméléon** de Jean-Paul Salomé, avec Marc-André Grondin, Famke Janssen et Ellen Barkin, dont la sortie est prévue en décembre 2009.

Gaumont Vidéo éditera en DVD les films récents quelques mois après leur sortie en salles et des films du catalogue dont, en 2009, **La traversée de Paris** de Claude Autant-Lara, **Du rififi chez les hommes** de Jules Dassin, **Razzia sur la chnouf** de Henri Decoin et **Les yeux sans visage** de Georges Franju. Par ailleurs, Gaumont Vidéo éditera en Blu Ray Disc huit titres du catalogue dont **Les tontons flingueurs**, **Le cinquième élément** et **36, quai des Orfèvres**. Enfin, la filiale continuera à éditer ses collections, avec pour 2009 : Luc Besson, Georges Lautner, Gérard Oury, et Yves Robert.

En 2009, Alphanim, filiale de production télévisuelle, a prévu de livrer :

■ trois séries d'animation :  
■ **Les blagues de Toto**, 52 épisodes de 13 minutes, diffusée par M6 ;

■ **Alfred le hérisson**, 52 épisodes de 13 minutes, diffusée par France 5 ;

■ **La petite géante**, 52 épisodes de 13 minutes, diffusée par Gulli,

■ et un long métrage d'animation : **Le secret d'Éléonore**.

Enfin, la société Léonis Productions, dont Gaumont a acquis 75 % du capital le 6 janvier 2009, produira pour M6 **L'internat**, une série de 10 épisodes de 52 minutes, en coproduction avec Marathon. Sont également en projet la fiction TV **Le bouddha d'Aubervilliers** et la série **Carthagène**.

L'Assemblée générale de Gaumont est convoquée pour le vendredi 10 Avril 2009.